

Association Foncière Urbaine Autorisée des Vareilles (AFUA) - Relance de l'opération - Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 25 septembre 1995, le Conseil Municipal avait approuvé la relance de l'opération d'aménagement, par l'AFUA regroupant des propriétaires privés, de maisons individuelles et de petits collectifs sur les bases suivantes :

- réalisation en trois tranches successives et indépendantes de l'ensemble de l'opération,
- fourniture à la Ville de Besançon et à la commune de Chalezeule d'une garantie bancaire recouvrant la totalité des travaux à réaliser sur ces tranches avant le démarrage du chantier, pour assurer dans tous les cas le bon achèvement des travaux et pour donner des garanties aux futurs habitats.

M. le Maire avait été autorisé à signer la convention fixant les conditions de réalisation de l'opération et de rétrocession ultérieure des voiries.

Le Président de l'AFUA n'a pas été en mesure de confirmer, par manque de soutien bancaire, le démarrage de l'opération dans les délais prévus.

En conséquence, la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 1995 n'a pas été appliquée.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 1997.